



AVOCATS A LESBOS : LES CHIFFRES

publié le **16/03/2017**, vu **251 fois**, Auteur : [Maître Michel BENICHO](#)

Depuis le début de l'opération (1er juillet 2016) et ce jusqu'au 1er mars 2016, les avocats européens à LESBOS ont traité près de 816 dossiers.

Depuis le début de l'opération (1er juillet 2016) et ce jusqu'au 1er mars 2016, les avocats européens à LESBOS ont traité près de 816 dossiers. Les réfugiés venaient de 41 pays différents. Cela représentait 77,3% d'hommes et 22,7% de femmes. Dans 28,1% des cas, il s'agissait de problèmes de réunification familiale et dans 64,6% d'avis de première aide juridique. Les autres 7,4% représentaient les autres cas. Les migrants venaient essentiellement d'Afghanistan, d'Erythrée, de Syrie, de République du Congo, d'Irak, du Pakistan, d'Iran, du Bangladesh, du Cameroun, du Mali. Par mois, en moyenne, les dossiers traités s'étalent entre 100 et plus de 170.

Ce sont 47 avocats volontaires qui se sont relayés sur place. Au début, ils étaient 2 puis 4 puis, depuis le 1er janvier 2017, ils sont 6 par semaine compte-tenu de la demande. Le contingent le plus nombreux vient de France (10) puis de Grèce et des Pays-Bas (7 chacun), de Belgique (6), d'Espagne (5), d'Allemagne (4), le Danemark (3).

Les barreaux tchèques, d'Islande, d'Italie, de Suisse et d'Angleterre ont eu chacun 1 volontaire. Il s'agit pour 63,8% d'hommes et pour 36,2% d'avocates.

Ils restent en moyenne 3 semaines chacun.

L'opération va continuer jusqu'à épuisement des fonds. A priori, elle tiendra jusqu'en octobre 2017. Nous espérons néanmoins avoir de nouveaux apports. Il est regrettable que la Commission Européenne et les institutions européennes de façon générale ne s'intéressent nullement à ce type d'opération. Elles ne financent que les pays ou les ONG. Nous ne sommes ni l'un ni l'autre.

L'aide juridique de première urgence n'est toujours pas reconnue au niveau de l'aide humanitaire. Cela doit changer. Il faut que les migrants aient un premier conseil avant même de pouvoir, avec l'aide d'avocats grecs, entrer dans un système d'aide juridique pour ester en première instance ou en appel.

Michel BENICHO